



VERTOU NATATION

PROTOCOLE SANITAIRE COVID

Ce protocole est établi en déclinaison du protocole sanitaire COVID transmis par la piscine, il vient compléter les dispositions générales et le règlement intérieur de l'association.

Le PASS sanitaire est obligatoire pour tous les adultes et à partir de 12 ans dès le 1^{er} octobre

Accès à la piscine municipale

Important : se munir de son pass sanitaire, il sera contrôlé

Dès l'entrée dans la piscine, les gestes barrière doivent être respectés :

- Se laver ou se désinfecter les mains en rentrant dans la piscine
- Porter le masque jusque dans le vestiaire
- Arriver à l'heure et déjà équipé de sa tenue de bain (l'accès aux vestiaires est ouvert 10 mn avant l'heure de début du cours)

Il est interdit de venir à la piscine en cas de symptômes grippaux, respiratoires ou digestifs

Consignes dans les vestiaires

Les consignes à appliquer dans les vestiaires sont les suivantes :

- Le port des claquettes dédiées à la piscine est vivement conseillé dès la zone de déchaussage, aucun effet personnel ne doit rester dans la zone de déchaussage
- Les chaussures doivent être déposées dans les étagères du couloir des vestiaires collectifs
- Dès que vous êtes en maillot de bain et prêts à rejoindre les bassins, les affaires personnelles doivent être rangées
- Réduire le temps de présence dans les vestiaires au strict minimum

Accès aux bassins

- Réaliser une douche savonneuse avant d'accéder au bassin et un rinçage rapide en sortie de bain au retour
- Se rendre sur le bord du bassin juste avant le début du cours
- Demander au maître-nageur de vous noter sur la feuille de présence

Procédure lors de cas COVID

- Alerter l'association qui préviendra la ville de Vertou et l'ARS qui donneront leurs préconisations